

85. La croissance économique et la prospérité sont essentielles à l'instauration de la paix. Nous engageons les parties régionales à s'efforcer d'établir une coopération économique entre elles et à s'intégrer à l'économie mondiale. Nous accueillons favorablement tous les efforts visant à promouvoir le développement d'économies viables et durables dans la région, y compris l'aide aux Palestiniens, et demandons instamment aux donateurs d'honorer leurs engagements.

86. Nous avons noté avec intérêt le résultat des récentes élections en Iran et nous demandons encore une fois au gouvernement de ce pays de jouer un rôle constructif dans les affaires régionales et mondiales. À cet égard, et tout en constatant le rôle joué par l'Iran dans les pourparlers entre Tadjiks en liaison avec les Nations unies et d'autres parties régionales, nous demandons au gouvernement iranien de cesser de fournir un soutien matériel et politique aux groupes extrémistes qui cherchent à détruire le processus de paix au Moyen-Orient et à déstabiliser la région. Nous l'appelons en outre à respecter les droits de tous les citoyens iraniens et à renoncer au terrorisme, notamment contre les Iraniens qui vivent à l'étranger, et, dans cette perspective, à cesser de donner son aval aux menaces qui continuent de peser sur la vie de M. Salman Rushdie et des personnes associées à son œuvre. Nous demandons à tous les États d'éviter toute coopération avec l'Iran, pouvant contribuer à l'acquisition par ce pays d'une capacité nucléaire militaire ou au renforcement de ses capacités dans les domaines chimique ou biologique ou dans celui des missiles, en violation de conventions ou d'arrangements internationaux.

87. Nous confirmons notre détermination à obtenir la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies concernant l'Iraq et la Libye, la levée de toutes les sanctions ne pouvant intervenir que lorsque ces résolutions seront pleinement respectées. Nous constatons avec plaisir que la distribution d'aliments et de médicaments dans le cadre de la résolution 986 du Conseil de sécurité permet d'apporter une certaine aide humanitaire au peuple iraquien.

Chypre

88. Le différend chypriote est demeuré bien trop longtemps sans solution. Nous soutenons sans réserve la mission de bons offices du Secrétaire général des Nations unies pour amener les deux communautés chypriotes à engager des négociations en vue d'un règlement global conformément aux résolutions des Nations unies et aux accords de haut niveau pertinents. Nous appuyons avec force l'invitation faite récemment par le Secrétaire général aux dirigeants des deux communautés, et nous engageons ceux-ci à aborder les négociations dans un esprit constructif et en toute bonne foi. Nous demandons instamment aux gouvernements de la Turquie et de la Grèce de mettre tout en œuvre pour contribuer à régler le problème chypriote, et de chercher à résoudre leurs différends bilatéraux concernant la mer Égée en organisant dans les meilleurs délais des réunions des « Sages ».

Albanie

89. Prenant note de la situation en Albanie et de ses conséquences pour la stabilité régionale, nous exprimons notre gratitude aux organisations et institutions, agissant dans le cadre de la coordination de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sous la ferme direction de Franz Vranitzky — en particulier l'UE ainsi que l'Union de l'Europe occidentale, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et la Croix-Rouge — qui œuvrent avec le gouvernement de conciliation nationale au rétablissement de conditions normales dans le pays. Nous saluons le déploiement de la Force multinationale de protection placée sous commandement italien et relevant de l'autorité du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous soulignons la nécessité pour les parties albanaises de conjuguer leurs efforts pour que les élections renforcent la démocratie, et de chercher ensuite à rétablir l'ordre et la sécurité publique, à poursuivre la réforme économique et à créer un système financier solide.